

Roissy, le 18 août 2004

## Air France et KLM augmentent leur surcharge fuel

---

En raison de l'envolée des cours du pétrole, **Air France** augmente la surcharge fuel de 2 euros par tronçon sur le réseau domestique et de 3 euros par tronçon sur le réseau moyen-courrier (Europe et Afrique du Nord).

Sur les routes long-courrier où le poids du carburant dans les coûts est plus important, la surcharge est majorée de 12 euros par tronçon à l'exception des vols de et vers les départements d'outre-mer (Cayenne, Fort-de-France, Pointe-à-Pitre, Réunion) où elle est majorée de 10 euros par tronçon.

Cette augmentation, perçue sur les billets émis à partir du 24 août 2004, sera supprimée dès que le cours du baril repassera au-dessous de 35 dollars pendant 30 jours consécutifs.

**KLM** augmentera sa surcharge fuel de 3 euros en moyenne par coupon pour l'ensemble des tarifs à compter du 1er septembre 2004.

Cette surcharge sera supprimée dès que le cours du baril repassera au-dessous de 35 dollars pendant 30 jours consécutifs.